



# AE

## Animateur d'Equitation

- Apprentissage -



12 mois pouvant varier selon positionnement



Septembre 2023 à juin 2024



Les Vaseix



Niveau 3

### PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- devenir animateur en centre équestre

### OBJECTIFS VISÉS

#### Maîtriser l'ensemble des capacités visées par le diplôme :

- Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre
- Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés
- Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures pour permettre leur utilisation en respectant les principes du bien-être animal, les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation en vigueur

### CONDITIONS DU MÉTIER

Le titulaire de la certification professionnelle est en mesure de participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre, de participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en toute sécurité et d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école, sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres.

Les +

Un parcours de formation individualisé

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Centre Départemental de Formation  
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne

Site des Vaseix

Les Vaseix

87430 Verneuil sur Vienne

05.55.48.44.30

[cfa.haute-vienne@educagri.fr](mailto:cfa.haute-vienne@educagri.fr)



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## Public ciblé

Pour les jeunes :

- entre 15\* et 29\*\* ans,

\* 15 ans si sortie de 3<sup>e</sup> ou 16 ans dans les autres cas

\*\* pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

## Pré-requis

- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être titulaire d'une des attestations de formation relative au secourisme en cours de validité (PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU ou SST)

- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités équestres » de moins d'un an

- Une licence fédérale compétition division « club » minimum en cours de validité

- Être titulaire du degré 1 ou Galop 5 de cavalier ou de pleine nature.

Des dispenses et équivalences sont possibles. Elles sont indiquées en annexe du référentiel de diplôme disponible à l'adresse suivante :

<https://www.ffe.com/enseignant/Documents/AE/Reglement>

- Être signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise équestre d'une durée permettant la complétude de la formation

## Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation dès lors que les exigences préalables à l'entrée en formation sont satisfaites

## Délais d'accès

- Formation accessible en entrée permanente

- Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation

## Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e)

## Modalités d'adaptation du parcours

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon résultats de positionnement

- Prise en compte des besoins spécifiques liés au handicap (coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact »)

- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale

## Modalités pédagogiques

- Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et au centre

- Au centre, formation dispensée à 100% en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques)

La certification AE est organisée en 3 Unités Capitalisables (UC) :

## Contenus principaux de la formation

UC professionnelles	Capacités intermédiaires
<b>UC1 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre</b>	C1- Contribuer à l'accueil et à la promotion de la structure équestre C2- Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure équestre C3- Participer à la sécurisation des infrastructures et du matériel de la structure équestre
<b>UC2 : Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité</b>	C1- Préparer une animation, une séance encadrée dans les activités équestres en sécurité C2- Conduire une animation, une séance encadrée dans les activités équestres en sécurité C3- Evaluer et rendre compte du déroulement d'une animation, d'une séance encadrée dans les activités équestres
<b>UC3 : Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école</b>	C1- Assurer le travail d'entretien de la cavalerie d'école C2- Assurer l'entretien, les soins et le bien être des équidés C3- Assurer le convoyage d'équidés

## Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 12 mois, alternance entre l'entreprise et le centre de formation (490h)

## Modes de validation

Formation certifiante de niveau 3

## Dispositif d'évaluation

Epreuve certificative de l'UC1 : 2 modalités différentes : Mise en situation professionnelle (Entretien et sécurisation de la structure équestre) + Production et soutenance d'un rapport de stage

Les candidats ayant validé les 2 modalités ci-dessous valident l'UC1

Epreuve certificative de l'UC2 : 3 modalités différentes : Production et soutenance d'un dossier pédagogique + Mise en situation professionnelle (Conduite de séance en sécurité) + Entretien d'évaluation de la conduite de séance en sécurité

Les candidats ayant validé les 3 modalités ci-dessous valident l'UC2

Epreuve certificative de l'UC3 : 2 modalités différentes : Mise en situation professionnelle (Entretien de la cavalerie et convoyage d'équidés)+ Mise en situation professionnelle (Démonstrations techniques)

Les candidats ayant validé les 3 modalités ci-dessous valident l'UC2

Le diplôme est délivré dès la validation des 7 Unités Capitalisables.

## Blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme (RNCP34491BC01 à RNCP34491BC03)

## Rémunération

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) au 1er janvier 2023 :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
461,51 €	734,99€	905,92 €	1709,28 €

## Frais pédagogiques

Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur et/ou l'opérateur de compétences dont il dépend

## Poursuite de formation

Possibilité d'accéder à un diplôme de niveau 4 (BPJEPS)

## Chiffres clés

- Taux de réussite à l'examen : 83%
- Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : donnée non disponible, formation ouverte en 2021
- Taux de satisfaction des apprentis : 100%

## Contacts

### Centre de formation des apprentis agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

#### Site des Vaseix

Les Vaseix  
87430 Verneuil sur Vienne  
05.55.48.44.30  
cfa.haute-vienne@educagri.fr

#### • Développeur de l'apprentissage :

Damien AUDONNET - Tél : 07.85.24.02.26 - Mail : damien.audonnet@educagri.fr

#### • Coordinatrice de la certification AE :

Aude-Lyne LE GALL - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : aude-lyne.le-gall@educagri.fr

#### • Référente handicap :

Charlène ALLONCLE - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : charlene.leroy@educagri.fr